

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



Assurance et Banque

ATTESTATION

OCEANO LOISIRS
Le Bois Lambert
85560 Le BERNARD

COURTIER

WTW REGION SUD-OUEST

5 AVENUE RAYMOND MANAUD
BP 30015
33522 BRUGES CEDEX
Tél : 05 56 00 90 90
Fax : 05 56 00 90 91

Vos références :

Contrat n° **1161135304**

AXA France IARD, atteste que :

OCEANO LOISIRS
Le Bois Lambert
85560 LE BERNARD

est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile n° **1161135304** ayant pris effet le 01/10/2023 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat, à savoir :

- Exploitation d'un parc de loisirs (comprenant notamment activités d'accrobranches, water Jump, paint ball, déval Kart, rocher d'escalade, tir à l'arc, minigolf, initiation au cirque, home ball, planète mômes, tyrolienne aquatique, saut pendulaire et du cascadeur, accrobugny, maxibugny)
- Exploitation d'un parc d'attractions aquatiques (comprenant notamment bassins, toboggans, jeux d'eaux, rivière artificielle, piscine à vague, ...)
- Location de cabanes dans les arbres,
- Restauration, vente de vêtements et d'articles de loisirs (Porte-clés, pulls, tee-shirts, casquettes, lunettes de soleil...), consignes / vestiaire,

Et ce, avec toutes activités, annexes et/ou connexes, se rapportant directement ou indirectement aux activités décrites ci-dessus.

Les garanties du contrat s'exercent tant pour le compte de l'assuré principal dénommé ci-dessus que pour les assurés additionnels suivants, dans le cadre des activités identiques et spécifiques ci-dessus énoncées, et notamment pour les Sociétés et ou filiales :

- O'GLISS PARK
- O'FUN PARK
- Aventures et Sensations
- CFMT Invest
- FONCIERE O'GLISS PARK

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurant dans le tableau ci-dessous.

La présente attestation est valable pour la période du **01/10/2024** au **30/09/2025** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Bruges, le 17/01/2025

Pour la Compagnie :



MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES	FRANCHISES PAR SINISTRE
RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10 000 000 euros par sinistre	3 000 euros (Sauf corporels : néants)
Dont :		
- Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus :	Inclus	
- Dommages immatériels non consécutifs :	500 000 euros par sinistre	
- Faute Inexcusable :	3 500 000 euros par an	
- Dommages aux biens confiés :	150 000 euros par sinistre	
- Dommages résultant d'une atteinte accidentelle à l'environnement (uniquement pour les sites non classés ou soumis à déclaration exploités par l'assuré) :	1 000 000 euros par an	
- Complément de la garantie « Recours des Voisins et des Tiers » souscrite par ailleurs : Seuil de déclenchement : 2 000 000 euros	Inclus	Sans objet
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE / APRES PRESTATIONS		
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus,	3 000 000 euros par an	3 000 euros (Sauf corporels : néant)
Dont :		
- Dommages immatériels non consécutifs (y compris les frais de retrait et les frais de dépose-repose engagé par les tiers) :	300 000 euros par an	
- Frais de prévention	100 000 euros par an	
RECOURS / DEFENSE PENALE	75.000 euros	

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance